

Décision concernant la treizième question à l'ordre du jour: Rapport du Directeur général

Sixième rapport supplémentaire – Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations: Honoraires

Le Conseil d'administration a approuvé la proposition de relever les honoraires versés à chaque membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations en les portant de 4 000 CHF à 5 200 CHF par session.

(Document GB.322/INS/13/6, paragraphe 4.)